RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01076
Numéro SIREN : 889 251 021
Nom ou dénomination : ABH TRANSPORT ET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2023 sous le numéro de dépôt 33

ABH TRANSPORT ET SERVICES

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Au capital de 2 700 Euros
Siège social : 1 Impasse Jacques Swebach Résidence Atlas App 497
57050 METZ

R.C.S : METZ 889 251 021

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30/11/2020

L'an deux mille vingt, le 30 novembre à 9 heures.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue sur convocation du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ABLAOUI Farid en qualité de Gérant associé.

Le président constate que sont présents ou représentés :

Le président constate que sont présents ou représentés :

Monsieur ABLAOUI Farid	270 parts sociales
Total	270 parts

soit la totalité du capital social.

L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- les statuts de la société
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés
- la feuille de présence
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- modification de date d'exercice
- questions diverses

Puis le président donne lecture de l'objet de l'assemblée.
Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, la discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Résolution n°1

L'associé unique décide de la modification de la date de clôture de l'exercice social qui sera ainsi fixé au 31/12/2021.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social sera clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et les associés présents.

Farid ABLAOUI

